



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1° - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2° - Le Code de la Route, notamment l'article R 417-10 concernant le stationnement gênant,

## CONSIDERANT

Que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors des animations pour les aînés Dijonnais organisées par le C.C.A.S. de la VILLE DE DIJON, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction du stationnement, celui-ci ayant un caractère gênant, **PETITE RUE DE LA BASCULE - RUE GENERAL DELABORDE, les 19 et 20 décembre 2024.**

## ARRETONS

**ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE MANIFESTATION**  
**STATIONNEMENT INTERDIT GENANT – ART. R 417-10 DU CODE DE LA ROUTE**

*Les 19 et 20 décembre 2024*

**PETITE RUE DE LA BASCULE**

Pour faciliter la circulation des navettes de transport en commun urbain, le stationnement de tous véhicules est interdit, au titre de l'article R. 417-10 du Code de la Route conférant un caractère gênant à ce stationnement, **en face du numéro 5**, sur une longueur de **33** mètres linéaires.

**RUE GENERAL DELABORDE**

Pour faciliter la circulation des navettes de transport en commun urbain, le stationnement de tous véhicules est interdit, au titre de l'article R. 417-10 du Code de la Route conférant un caractère gênant à ce stationnement, **au droit du numéro 1**, sur une longueur de **20** mètres linéaires, et **au droit du numéro 2**, sur une longueur de **40** mètres.

**ARTICLE 3 -** La signalisation correspondante sera fournie, mise en place par les Services Techniques de Dijon métropole et entretenue par le C.C.A.S. de la VILLE DE DIJON, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
- . Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
- . Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,
- . le C.C.A.S. de la VILLE DE DIJON

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 24 octobre 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités,

**Dominique MARTIN-GENDRE**